

Second Œuvre BL/BS/SO  
Industrie des produits en béton  
Industrie de la carrosserie  
Branche des toitures et façades  
Aménagement d'intérieur et plafonds  
Branche de l'installation électrique  
Branche des techniques du bâtiment  
Montage d'échafaudages  
Plâtrerie, ville de Zurich  
Branche de la construction en bois  
Secteur de l'isolation  
Industrie de la plâtrerie-peinture  
Secteur marbre et granit  
Artisanat du métal  
Industrie du meuble  
Branche du carrelage  
Branche de la menuiserie

**A toutes les agences de placement assujetties à la CCT Location de services**

Zurich, juillet 2014

## Dépôt des décomptes des cotisations de retraite anticipée (MPR / FAR / CCRA)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler que les déclarations relatives aux **cotisations du 1<sup>er</sup> semestre 2014 pour la retraite anticipée** dans les branches **Toitures et façades, Montage d'échafaudages**, ainsi que **Marbre et granit** doivent nous être remises avant le **31 juillet 2014**. Nous attendons le versement des montants déclarés d'ici au **31 août 2014**.

Les formulaires de décompte se trouvent sur notre site [www.inkassopool.ch](http://www.inkassopool.ch). Dans le cas où vous souhaiteriez établir les décomptes avec vos propres formulaires, il faudrait impérativement veiller à ce que toutes les informations requises y figurent (nom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, arrivée dans l'entreprise/départ, nombre d'heures, salaire global). Les déclarations incomplètes ne peuvent être acceptées.

Si vous n'avez **pas loué les services de personnel** durant le premier semestre 2014 dans les trois branches concernées, nous vous prions de **nous le confirmer par écrit**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**InkassoPool**

Roland Rey

Maria Unternährer